



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCELON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DES ACTIVITÉS AVENTURES ANDERNOS
- à compter du 1^{er} janvier 2012 -**

Madame Nicole MASSON, maire adjoint, expose :

« Mes Chers Collègues,

Les stages Aventures Andernos proposés depuis de nombreuses années aux jeunes andernosiens dans le but de permettre la découverte de nouvelles pratiques sportives, de s'investir dans un moment de vie en groupe, d'inciter la prise d'initiative et d'autonomie, sont largement plébiscités.

Ces activités contribuent notamment à l'apprentissage de la vie sociale.

Aussi, nous vous proposons de maintenir les tarifs appliqués en 2011, à l'exception des jeunes habitants « hors commune » pour lesquels les tarifs augmentent de 2,59 % :

TARIFS AVENTURES ANDERNOS (5 jours sans hébergement)

Quotient familial	Allocataires C.A.F. + ressortissants régime général	Autres régimes d'appartenance
Inférieur à 380	46,90 €	-
De 380 à 585	53,58 €	61,30 €
De 585 à 838	61,30 €	75,20 €
De 838 à 1117	75,20 €	89,60 €
De 1117 à 1275	89,60 €	103,55 €
De 1275 à 1831	103,55 €	122,60 €
Au-delà de 1831	122,60 €	141,65 €
Communes extérieures	175,85 €	175,85 €

Je vous remercie de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus. »

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PERUSAT

